

Devenez un acteur de la transition énergétique : rendez votre logement plus efficace et réduisez vos factures d'énergie.



Obtenez un diagnostic précis et économisez

Rendre son bien immobilier moins gourmand en énergie, c'est tentant, voire recommandé, mais ça ne s'improvise pas. Avec Auditelec, vous bénéficiez d'un conseil global et avisé. Grâce au diagnostic de nos spécialistes, réalisez jusqu'à 30% d'économie sur les principaux postes de dépenses énergétiques : chauffage, eau chaude, électricité et éclairage.

POUR QUI?

- Habitations individuelles
- Entreprises et PME
- Habitations collectives (immeubles, PPE)
- Bâtiments publics (écoles, administrations)

DES CHOIX ÉCLAIRÉS

Lors d'une visite sur place, notre spécialiste évalue toutes les options. Selon le pack choisi (voir cicontre), vous obtenez non seulement une analyse de la répartition actuelle de vos consommations, des recommandations pour réaliser des économies d'énergie, mais aussi différentes variantes de rénovation. Pour chacune d'entre elles, nous vous présentons les investissements nécessaires, les subventions envisageables et les économies possibles.

CAP SUR LE RENOUVELABLE

Si réduire ses dépenses énergétiques est une chose, contribuer à préserver l'environnement en diminuant son empreinte carbone en est une autre. En plus des propositions d'assainissement de l'enveloppe du bâtiment, l'analyse intègre des solutions d'améliorations techniques, écologiques, économiques et durables (panneaux solaires, raccordement au chauffage à distance ou installation de pompe à chaleur, par exemple).



VOS AVANTAGES

- La maîtrise et la réduction de votre consommation d'énergie
- Le rapport entre les investissements nécessaires et les économies réalisables
- La planification et la priorisation des travaux
- Un soutien pour l'obtention d'éventuelles subventions
- Un seul interlocuteur local et expérimenté

C'EST TOUJOURS LE BON MOMENT POUR AUDITELEC

- Que vous soyez propriétaire ou administrateur
- Que vous souhaitiez optimiser ou rénover votre bien
- Que vous désiriez une analyse succincte ou détaillée

Choisissez votre pack

	MAISON INDIVIDUELLE (≤ 2 appartements, surface max. 300 m²)	LOGEMENT COLLECTIF (≤ 12 appartements)	LOGEMENT COLLECTIF (> 12 appartements) ou bâtiment administratif
Pack CECB • Détermination de l'étiquette énergétique et établissement du certificat (y c. taxe de publication CHF 60) • Propositions de rénovation et recommandations	CHF 750	CHF 950	Sur demande
Pack CECB+ (en plus des prestations du pack CECB, y c. taxe de publication CHF 150) Rapport de rénovation, avec calcul des coûts (mise en œuvre, gains énergétique et financier) Calcul du montant des subventions éventuelles Présentation du rapport de rénovation chez vous (valeur CHF 240)	CHF 2250	CHF 2850	Sur demande
Options supplémentaires — Disponibles avec les packs CECB et CECB+			
Analyse thermographique • 5 images thermographiques (minimum) de votre bâtiment, présentées dans un rapport succinct		CHF 350	
Relevé de mesures (si plans indisponibles)	CHF 350	Sur demande	Sur demande
Etablissement des demandes de subventions	Sur demande		

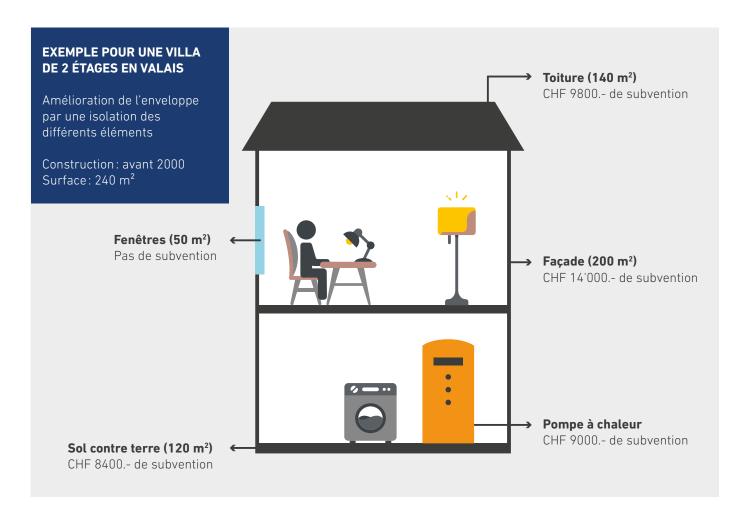
Les prix s'entendent toutes taxes comprises.

CECB OU CECB+, QUELLE DIFFÉRENCE?

Valable dix ans, le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) permet de déterminer le niveau de qualité énergétique de votre bien en évaluant son enveloppe, son système de chauffage et sa consommation. Au terme de l'analyse, votre bien se voit attribuer l'une des sept étiquettes énergétiques, de A pour les plus performants à G pour les plus énergivores.

Là où le CECB s'accompagne de recommandations sommaires de rénovation, le CECB+, obligatoire pour l'obtention de certaines subventions, propose trois scénarios détaillés qui intègrent des données telles que coût, potentiel d'économies d'énergie, possibilités de subventions, rentabilité sur 25 ans, etc.

Rénover futé: et si c'était votre projet?



À SAVOIR

- Un certificat CECB+ permet de mieux cibler les travaux à réaliser en vue d'obtenir des subventions supplémentaires.
- Les subventions dépendent du Programme Bâtiments, une démarche par laquelle la Confédération tente de réduire les émissions de CO₂ du parc immobilier. Les demandes sont à adresser au Canton. Certaines communes octroient également des aides. Renseignez-vous, ou choisissez l'option « Etablissement des demandes de subventions » (voir tableau des options à l'intérieur) et nous nous chargeons de tout pour vous.

VOS GAINS

- **Energétique:** Grâce à la rénovation de l'enveloppe et à l'installation d'une pompe à chaleur, vous économisez jusqu'à 30% sur votre facture d'énergie.
- **Fiscal:** La totalité des investissements réalisés dans le but d'économiser de l'énergie peut être défiscalisée.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS?

N'hésitez pas à prendre contact avec l'un de nos spécialistes. Et rendez-vous sur notre site internet.

